

THEATRE ST GERVAIS GENEVE

Valable au 20 avril 2021

PLAN DE PROTECTION SPECIFIQUE (CONTRE COVID-19)

Principes généraux

Le plan de protection spécifique du Théâtre Saint Gervais se base sur les éléments suivants :

- Concept de protection élaboré par F4S SA en collaboration avec la FRAS (fédération romande des arts de la scène) applicable à l'ensemble du secteur (annexe).
- Ordonnance fédérale du 19/04/2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation
- Arrêté cantonal du 16/04/2021 relatif aux mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID - 19 dans le canton de Genève

Il permet de décrire et fixer les mesures de protection à mettre en œuvre, avec la participation des équipes, afin de protéger d'une infection au nouveau coronavirus le public accueilli lors des représentations et/ou autres événements au Théâtre Saint-Gervais.

Ces mesures visent également à offrir aux personnes vulnérables la meilleure protection possible et à maîtriser la progression du virus.

Principes spécifiques

Mesures d'hygiènes

Les mesures fixées dans ce plan peuvent faire l'objet de mises à jour régulières selon l'évolution de la pandémie et/ou des décisions des autorités fédérales ou cantonales.

Hygiène des mains

Toute personne entrant dans le bâtiment est tenue de soigneusement et régulièrement se laver et/ou se désinfecter les mains (au minimum à chaque entrée et sortie du lieu). Les personnes travaillant dans le bâtiment doivent se laver les mains avant et après les pauses et de manière régulière dans la journée. Des points d'accès sont proposés au : rez de chaussée, 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, et au 2e sous-sol.

De la solution hydro-alcoolique est également mise à disposition en quantité suffisante dans chacun des espaces du théâtre.

Nettoyage et désinfection des surfaces et objets

Les locaux suivants sont nettoyés tous les jours et au minimum entre chaque représentation :

- Salle de spectacle (espace scénique et public)
- Espace d'accès au public
- Loge d'artiste
- Installations sanitaires / WC

Les points de contact suivants : surface, poignée de porte, bâtant de porte, rampe d'escalier, armature, tableau de commande (par exemple ascenseurs), interrupteur d'éclairage, objets et machines fréquemment touchés par plusieurs personnes sont nettoyés avec un produit de nettoyage usuels ou désinfectés entre chaque représentation au minimum ou chaque jour.

Dans l'ensemble du bâtiment, les portes sont maintenues ouvertes autant que possible afin de réduire le contact avec les surfaces points.

Il est demandé aux collaborateurs d'aérer plusieurs fois par jour leur espace de travail, ainsi que les différents lieux utilisés en groupe (cafétéria, salle de réunion...).

Du désinfectant, ainsi que du matériel de nettoyage est mis à disposition dans différents espaces du bâtiment.

Distanciation sociale et mesures de protection

Bureaux

Toutes les personnes gardent une distance d'un mètre cinquante dans les bureaux, dans la salle de pause et dans les espaces communs.

Le port du masque est imposé dans les espaces clos où se tiennent plus d'une personne.

Le télétravail est recommandé et mis en place avec la direction selon un planning établi. Les prises de rdv sont privilégiées.

Lors de ses déplacements dans le bâtiment, les collaborateurs et les visiteurs se doivent de porter un masque. Des masques sont mis à disposition en quantité suffisante.

Salles de spectacle et public

La jauge des salles de spectacle est réduite d'un tiers, dans la limite de 50 places, soit :

- Salle du 7^{ème} étage : 18 places (hors équipe + équipe artistique/technique)
- Salle du 2nd sous-sol : 47 places (hors équipe + équipe artistique/technique)

Les spectateurs ou groupe de personnes (maximum 2) sont séparés par un siège vide ou une distance d'au moins 1.5 mètre.

Le masque est conservé par les spectateurs en tout temps. Des masques d'hygiène sont mis à disposition.

Lors de l'admission des spectateurs tout contact physique est évité dans la mesure du possible. Une signalétique est mise en place ainsi qu'un marquage pour faciliter les flux des personnes dans les espaces étroits ou d'engorgement possible. Un système de guidage adapté est mis en place pour faire respecter les distances interpersonnelles.

Les abonnements, les billets électroniques ou les cartes sont contrôlés visuellement et/ou électroniquement. A la caisse les paiements sans espèces sont privilégiés. L'achat en ligne est favorisé.

Le personnel d'accueil du théâtre porte un masque en tout temps.
L'accueil/ réception est équipé de plexi glace de protection.

En cas d'échanges d'objets (contremarque, paiement en espèces, etc.) les mesures d'hygiène décrites un ci-dessus s'appliquent (hygiène des mains).

Collecte des coordonnées personnelles (nom, prénom, courriel, numéro de téléphone)

Traçabilité-liste des noms

Nous appliquons la collecte des coordonnées (nom, prénom, courriel, numéro de téléphone) de tous les participants à la manifestation.

Les coordonnées des techniciens, artistes, personnel du théâtre, sont également collectées, aussi bien la journée que pour les soirs de représentation.

Système de collecte des données

Afin de garantir la traçabilité de participants, nous utilisons :

- L'application CoGa, validée par le service du médecin cantonal, pour récolter et contrôler les coordonnées personnelles des personnes effectivement présentes dans le lieu.
- Pour les personnes ne possédant pas de smartphone, une liste manuscrite est utilisée.

Les salles ouvrent, dans la mesure du possible 15 minutes avant le début des représentations.

Placement

Après avoir validé leur identité via l'application, les spectateurs choisissent leur place assise sur un plan de salle présenté par un membre du personnel à l'entrée du lieu de représentation.

Les places occupées et les places laissées vides entre chaque personne seule au groupe de personnes (deux personnes maximum) sont clairement indiquées sur le plan au moment d'effectuer le choix.

Le numéro de place choisi par le spectateur est inscrit et donné au spectateur.

Par ce système de collecte de données, le théâtre est en mesure de transmettre les coordonnées des contacts étroits jusqu' à 14 jours après l'événement avec indication de la place occupée et/ou de l'heure d'arrivée et de départ de chaque participant à l'événement.

Informations relatives à la réduction de la propagation du nouveau coronavirus

Les personnes infectées peuvent être contagieuses avant, pendant et après l'apparition des symptômes de COVID-19. C'est pourquoi les personnes asymptomatiques doivent, elles aussi, se comporter comme si elles étaient contagieuses (garder leurs distances par rapport aux autres). La campagne de l'OFSP « Voici comment nous protéger » indique les règles d'hygiène et de conduite à observer.

Protection des personnes vulnérables : les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique grave présentent un risque de développer une forme sévère de la maladie. Elles observent les mesures de protection de l'OFSP « Nouveau coronavirus : recommandations pour les personnes vulnérables ».

Éloignement social et professionnel des personnes malades et de leurs contacts : l'isolement et la quarantaine sont des mesures qui permettent d'interrompre les chaînes de transmission et ainsi endiguer la propagation du virus. Elles concernent les personnes dont l'infection est confirmée ou suspectée. Une infection peut être suspectée, par exemple, quand une personne présente des symptômes typiques de la maladie ou qu'elle a eu un contact étroit avec une personne dont l'infection au COVID-19 est confirmée.

En cas d'apparition des symptômes ou en cas de contact étroit avec une personne dont l'infection au nouveau coronavirus est confirmée, les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que toute autre personne qui y travaille doivent :

- Rentrer (ou rester) à la maison et suivre les consignes de l'OFSP
- Informer leur hiérarchie de leur démarche et dans la mesure du possible spécifier la raison et durée de l'absence (pour permettre au théâtre d'organiser le travail au mieux et de poursuivre la protection de son personnel).

Pour son bar restaurant la réplique, un autre plan de protection spécifique existe.

Ce document est à disposition du personnel et des visiteurs à la réception et sur Sharepoint.

Ce document est amené à être complété et corrigé selon les directives sanitaires et ordonnances en vigueur.

23.04.2021